

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 14 mars 2023**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Madame la conseillère Denise Bergeron, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

Absences motivées : Mesdames les conseillères Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel

2023-03-064 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MARS 2023 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de mars 2023 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 02 et s'est terminée à 19 h 04.

2023-03-065 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2023 – APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 février 2023 et de la séance extraordinaire du 1^{er} mars 2023, copie desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver lesdits procès-verbaux des séances ordinaire du mois de février et extraordinaire du mois de mars 2023.

2023-03-066 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de février 2023 conformément

VILLE DE PINCOURT

à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2023-03)

2023-03-067 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2022

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de décembre 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2023-03-068 SUJET : JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE - PROCLAMATION

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans notre société ;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De proclamer le 17 mai « *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* » et de souligner cette journée en tant que telle.

De transmettre copie de la présente résolution à la Fondation Émergence.

2023-03-069 SUJET : APPUI À LA DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PAR LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES, DE REVOIR LE CADRE LÉGISLATIF ENTOURANT LA TENUE DE SÉANCES VIRTUELLES

Considérant que depuis le mois de mars 2020, les organismes municipaux ont dû adapter leurs méthodes de travail en raison de la pandémie de la COVID-19;

VILLE DE PINCOURT

Considérant que certains conseils et organismes municipaux du Québec ont fait l'expérience du mode virtuel pour leurs séances publiques de conseil et pour leurs comités de travail;

Considérant que pour éviter certaines absences et pour encourager la pleine participation, tant politique que citoyenne, aux affaires municipales, notamment en cas de force majeure (ex.: pandémie, épidémie, intempéries sévères, etc.), de vacances, ou alors de maladie, il pourrait être opportun de permettre la possibilité de tenir les séances du conseil et des autres comités encadrés par la loi, de manière virtuelle;

Considérant la possibilité, pour le gouvernement du Québec, de modifier le cadre législatif applicable aux municipalités et aux autres organismes municipaux, afin d'encadrer le mode de tenue de séances virtuelles; il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander au gouvernement du Québec la modernisation du cadre législatif applicable aux municipalités et aux autres organismes municipaux, afin de leur permettre de tenir des séances virtuelles de leur conseil et de leurs comités;

De transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour appui;

De transmettre une copie de la présente résolution à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols, à la députée de Soulanges, madame Marilyne Picard ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest.

2023-03-070 SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – EMPLOYÉ MATRICULE 5029
– SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

Considérant que le matricule 5029, employé qui cumule cinq (5) années ou plus de service continu, a déposé, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde selon l'article 12 de la convention collective de travail en vigueur, pour une période de douze (12) mois, soit du 10 février 2023 au 10 février 2024 inclusivement, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à l'employé matricule 5029, un congé sans solde du 10 février 2023 au 10 février 2024 inclusivement selon sa demande déposée.

2023-03-071 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE
RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE
DU PRIMADA – PROJET D'AMÉNAGEMENT DE DEUX TERRAINS
DE PICKLEBALL

Considérant que la municipalité a reçu la confirmation de l'aide financière octroyée en vertu du *Programme d'infrastructures Municipalité amies des aînés* (PRIMADA) dans le cadre du projet d'aménagement de deux terrains de Pickleball au parc Olympique ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant que suite à cette confirmation, la Ville doit signer un protocole d'entente avec la ministre des affaires municipales, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Claude Comeau, à signer le protocole d'entente au nom de la Ville de Pincourt.

2023-03-072 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de février 2023 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2023-03-073 SUJET : ANNULATION DES SOLDES DES RÉSERVES AFFECTÉES À DIVERS PROJETS ET AFFECTATION À LA RÉSERVE « INFRASTRUCTURE » ET « INFORMATIQUE »

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler les soldes des réserves affectées aux divers projets ci-après énumérés :

| ENGAGEMENTS ANNÉE 2021 | | |
|------------------------|--|------------------|
| NO | PROJETS | SOLDE DE RÉSERVE |
| 2021-06-224 | Les pavages La Cité B.M. (solde) (Réserve infrastructure) | 10 493.50 \$ |
| 2021-08-286 | Équip. Informatique caserne ateliers (solde) (réserve informatique) | 589.04 \$ |
| 1EPU-000325 | Groupe SGM (solde) | 927.04 \$ |
| 1EPU-000334 | Réparations vannes murales (solde) | 557.49 \$ |
| 1INFO-00140 | Lumicom (solde) | 1 406.83 \$ |
| 1LSC-000310 | Festival interculturel (solde) | 204.11 \$ |
| 1LSC-000370 | SNO-Innovation (solde) | 185.78 \$ |
| 1LSC-000355 | Couvre planchers Loiselle (solde) | 215.78 \$ |
| 1LSC-000369 | Cercle des fermières (solde) | 3 701.54 \$ |
| 1INFRA-0047 | Fonderie Laroche (solde) | 1 028.72 \$ |
| TOTAL | | 19 309.83 \$ |

| ENGAGEMENTS ANNÉE 2020 | | |
|------------------------|---|------------------|
| NO | PROJETS | SOLDE DE RÉSERVE |
| 2020-09-290 | Logistique Saint Laurent - réparation émissaire (solde)(réserve infrastructure) | 1 049.88 \$ |
| 2020-09-290 | Divers fournisseurs - réparation émissaire (solde) (réserve infrastructure) | 5 249.38 \$ |
| 2020-05-167 | Contrat service logiciel permis-voilà (solde) (réserve informatique) | 1 250.23 \$ |

VILLE DE PINCOURT

| | | |
|-------------|---|---------------------|
| 2020-05-167 | Contrat service logiciel permis-transphere (solde) (réserve informatique) | 2 813.67 \$ |
| 0EPU-000331 | Remplacement automate et drive SP-1 (solde) | 17 847.87 \$ |
| 0RH-0000078 | Groupe Conseil Solertia inc (solde) | 524.94 \$ |
| 0RH-0000079 | Ressources humaines - services prof. (solde) | 539.63 \$ |
| 0LSC-000258 | Comité jeunesse La Presqu'île (solde) | 897.50 \$ |
| 0INFO-00144 | LOB (solde) | 0.11 \$ |
| 0SUPI-00734 | Réparation flotte de véhicules (solde) | 43.22 \$ |
| | TOTAL | 30 216.43 \$ |

| ENGAGEMENTS ANNÉE 2019 | | |
|------------------------|---|--------------------|
| NO | PROJETS | SOLDE DE RÉSERVE |
| 9AT-0000023 | Legault, Trudeau arpenteurs-géomètres (solde) | 3 674.56 \$ |
| 2019-11-365 | PG Solution - système permis (solde) (réserve informatique) | 2 534.05 \$ |
| | TOTAL | 6 208.61 \$ |

D'affecter le solde annulé du surplus réservé Infrastructure d'une somme de 16 792.76 \$ à la réserve « Infrastructure » et d'affecter le solde annulé du surplus réservé informatique d'une somme de 7 186.99 \$ à la réserve « Informatique ».

2023-03-074 SUJET : DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE EFFECTUÉES EN VERTU DU CHAPITRE XIII DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport des activités de la trésorière effectuées en vertu du Chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour l'année se terminant le 31 décembre 2022.

2023-03-075 SUJET : AFFECTATION D'UNE SOMME DE 432 056,74 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ POUR L'ENGAGEMENT 2022

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'une somme de 432 056,74 \$ du surplus accumulé non réservé pour l'engagement 2022, le tout selon la liste déposée.

2023-03-076 SUJET : AFFECTATION D'UNE SOMME DE 47 657 \$ DU SURPLUS NON RÉSERVÉ POUR AUGMENTER LA RÉSERVE POUR « ÉVENTUALITÉS »

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'une somme de 47 657 \$ du surplus non réservé pour augmenter la réserve pour « Éventualités ».

VILLE DE PINCOURT

2023-03-077 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – OCTROI DE MANDAT POUR L'ACHAT DE QUAIS DE PROLONGEMENT POUR LES QUAIS DES PARCS D'AMBROSIO ET RENE-LEVESQUE

Considérant la recommandation formulée lors de la Commission des infrastructures et des travaux publics du 30 janvier 2023, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat, par la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, de quais de prolongement pour les quais des parcs d'Ambrosio et René-Lévesque, auprès de « *Quai Lafantaisie Dock* », pour la somme de 17 512,99 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste 22.700.10.043.

2023-03-078 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION - OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA TONTE DE GAZON POUR L'ANNÉE 2023 – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2023-003

Considérant l'appel d'offres sur invitation 2023-003 lancé du 1^{er} février au 1^{er} mars 2023;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *Arsenault Service d'entretien de pelouse* » est conforme aux exigences;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité:

| Firmes ayant soumissionnées | Soumission conforme | Coût (taxes incluses) |
|--|---------------------|-----------------------|
| Arsenault Service d'entretien de pelouse | Oui | 30 221,78\$ |
| Paysagiste Ottinger | Oui | 42 042,06\$ |
| Paysagiste de chez nous | Non | 87 840,90\$ |

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, Madame Line St-Onge, à octroyer un contrat pour la tonte de gazon pour l'année 2023, incluant deux options de renouvellement au terme de celle-ci pour une année supplémentaire chacune, à « *Arsenault Service d'entretien de pelouse* » pour la somme de 30 221,78 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.320.00.659.

2023-03-079 SUJET : OCTROI DE MANDAT POUR QUATRE ANS À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

Considérant que la Ville de Pincourt a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document

VILLE DE PINCOURT

d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

Considérant que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes:

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la Ville de Pincourt désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années;

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Ville de Pincourt confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2027 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2026-2027;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Pincourt devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Ville de Pincourt confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville de Pincourt, pour les hivers 2023-2024 à 2026-2027 inclusivement;

QUE la Ville de Pincourt confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Pincourt s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Pincourt s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée;

QUE la Ville de Pincourt reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour

VILLE DE PINCOURT

l'appel d'offres 2023-2024, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

2023-03-080 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE REMBOURSEMENT, POUR LA SAISON 2022-2023, ENTRE L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR ÎLE PERROT INC. (HMIP) ET LES VILLES DE L'ÎLE PERROT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Claude Comeau, et la directrice générale adjointe et greffière, Me Charlotte Gagné, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente de remboursement, pour la saison 2022-2023, entre L'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. (HMIP) et les villes de l'Île Perrot.

2023-03-081 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – AMÉNAGEMENT DU CONTENEUR D'ENTREPOSAGE AU PARC SHAMROCK

Considérant la recommandation de la Commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture du 16 janvier 2023;

Considérant l'autorisation d'acheter un conteneur d'entreposage au parc Shamrock par voie de résolution numéro 2023-02-045, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la dépense pour l'aménagement d'un conteneur d'entreposage au parc Shamrock, auprès de divers fournisseurs pour la somme maximale de 10 939,05 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22.700.20.075.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux maximaux de 2 187,81 \$, à compter de l'exercice financier 2024.

2023-03-082 SUJET : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2022 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie de transmettre, au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges est entré en vigueur le 1^{er} juin 2010 et que le rapport annuel 2022 a été préparé par le Service d'urgence et de protection incendie Pincourt/NDIP ;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du rapport annuel 2022 et ont pris connaissance de son contenu, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le rapport annuel 2022 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

D'autoriser la transmission du rapport annuel 2022 à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle le transmette au ministre de la Sécurité publique.

2023-03-083 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - ACHAT D'UN VÉHICULE D'INTERVENTION PR DE TYPE HYBRIDE UTILITAIRE À TRACTION INTÉGRALE ET SES ACCESSOIRES

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat, par le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, Monsieur Yanick Bernier, d'un véhicule d'intervention PR de type hybride utilitaire à traction intégrale, auprès de « *Olivier Ford Saint-Hubert* », pour la somme maximale de 72 000 \$, toutes taxes incluses, et de ses accessoires, auprès de divers fournisseurs, pour la somme maximale de 23 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22.220.40.087 et remboursée en cinq (5) versements annuels égaux maximaux de 19 000 \$ à compter de l'exercice financier 2024.

2023-03-084 SUJET : APPROBATION DU PROJET I138374 DE BELL CANADA

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet I138374 de Bell Canada concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2023-03-085 SUJET : APPROBATION DU PROJET DCL-23187989 D'HYDRO-QUÉBEC

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet DCL-23187989 d'Hydro-Québec concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

VILLE DE PINCOURT

- 2023-03-086 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – FÉVRIER 2022
-
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :
- Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable
- 7 février 2023
- 2023-03-087 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 780-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 780 – RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
-
- Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un règlement modifiant le Règlement numéro 780 - Règlement de zonage et de plan d'implantation et d'intégration architecturale, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure. Ce règlement visera à modifier et bonifier les dispositions relatives aux arbres.
- 2023-03-088 SUJET : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-26 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 780 – RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE, TEL QU'AMENDÉ
-
- Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la Ville de Pincourt a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le zonage sur son territoire;
- Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du règlement révisant le règlement de zonage est également donné en ce jour, le 14 mars 2023, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter le projet de Règlement numéro 780-26 – Règlement modifiant le Règlement numéro 780 – Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'amendé, le but de celui-ci étant de modifier et de bonifier les dispositions relatives aux arbres.
- Que la procédure de consultation publique ait lieu à toute date déterminée par la greffière.
- 2023-03-089 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 780-27 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 780 – RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
-
- Monsieur le conseiller René Lecavalier annonce qu'un règlement modifiant le Règlement numéro 780 - Règlement de zonage et de plan d'implantation et d'intégration architecturale, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date

VILLE DE PINCOURT

ultérieure. Ce règlement visera à modifier les usages en zone P3-11 afin d'y autoriser les bars laitiers et la restauration

2023-03-090 SUJET : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-27 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 780 – RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE, TEL QU'AMENDÉ

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la Ville de Pincourt a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le zonage sur son territoire;

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du règlement révisant le règlement de zonage est également donné en ce jour, le 14 mars 2023, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet de Règlement numéro 780-27 – Règlement modifiant le Règlement numéro 780 – Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'amendé, le but de celui-ci étant de modifier les usages en zone P3-11 afin d'y autoriser les bars laitiers et la restauration.

Que la procédure de consultation publique ait lieu à toute date déterminée par la greffière.

2023-03-091 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 784-06 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 784 – RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Monsieur le conseiller Hugo Gendreau dépose le projet de règlement numéro 784-06 intitulé *Règlement modifiant le Règlement numéro 784 – Règlement d'administration des règlements d'urbanisme, tel qu'amendé* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant de modifier et de bonifier les dispositions relatives à l'application de la réglementation en lien avec l'entretien et la plantation d'arbres sur le territoire de la Ville.

2023-03-092 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 786-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 786 – RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

Monsieur le conseiller Sam Ierfino annonce qu'un règlement modifiant le Règlement numéro 786 - Règlement relatif aux usages conditionnels sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure. Ce règlement visera à modifier les dispositions relatives aux poules urbaines.

2023-03-093 SUJET : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 786-02– RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 786 – RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la Ville de Pincourt a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant les usages conditionnels sur son territoire;

VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du règlement révisant le règlement relatif aux usages conditionnels est également donné en ce jour, le 14 mars 2023, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet de Règlement numéro 786-02– Règlement modifiant le Règlement numéro 786 – Règlement relatif aux usages conditionnels, tel qu'amendé, le but de celui-ci étant de modifier les dispositions relatives aux poules urbaines.

Que la procédure de consultation publique ait lieu à toute date déterminée par la greffière.

2023-03-094 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 868-06– RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 868 – RÈGLEMENT RELATIF AUX NUISANCES, À L'ENTRETIEN ET LA SALUBRITÉ DES IMMEUBLES

Madame la conseillère Denise Bergeron dépose le projet de règlement numéro 868-06 intitulé *Règlement modifiant le Règlement numéro 868 – Règlement relatif aux nuisances, à l'entretien et la salubrité des immeubles, tel qu'amendé* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant de modifier les dispositions relatives aux poules urbaines sur le territoire de la Ville.

2023-03-095 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 925 –RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION EXTÉRIEURE DES PESTICIDES ET DES ENGRAIS REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 824

Monsieur le conseiller Hugo Gendreau dépose le projet de règlement numéro 925 intitulé *Règlement relatif à l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais remplaçant le règlement numéro 824* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant de mieux encadrer l'utilisation de pesticides et d'engrais sur le territoire de la Ville ainsi que les utilisateurs autorisés à le faire.

2023-03-096 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 926 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 771 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTOPOMPE

Considérant le besoin de la Ville de procéder au remplacement de son camion autopompe ;

Considérant l'avis de motion donné lors de la séance extraordinaire du 1er mars 2023, et le dépôt du projet par la même occasion, sous le numéro 2023-03-059, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement d'emprunt numéro 926 pour l'acquisition d'un camion autopompe.

VILLE DE PINCOURT

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le projet d'acquisition d'un camion autopompe, ait lieu à toute date déterminée par la greffière.

2023-03-097 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE SERVITUDE D'UN RÉSEAU D'AQUEDUC – PARTIE DU LOT 6 556 242

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Claude Comeau, et le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'acte de servitude d'un réseau d'aqueduc à intervenir entre « *PLACE DE LA PROMENADE 2022 INC.* » et la Ville de Pincourt, affectant partie du lot 6 556 242.

2023-03-098 SUJET : APPROBATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 122 ET 123 DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 14 924 057 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR RÉALISER LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET D'AGRANDISSEMENT E L'USINE DE FILTRATION PHASE II (SUITE) – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 112, TEL QUE DÉJÀ MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT 114, AFIN DE RETIRER CERTAINS TRAVAUX DÉCRÉTÉS ET DIMINUER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DÉCRÉTÉS AU MONTANT DE 3 543 000 \$

Considérant que la Régie de l'eau de l'Île Perrot a adopté les règlements no 122 et 123 à sa séance extraordinaire du 8 mars 2023;

Considérant que ces règlements sont soumis à la Ville de Pincourt, à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ainsi qu'à la municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour approbation en vertu de l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt approuve le règlement numéro 122 de la Régie de l'eau de l'Île Perrot, Règlement décrétant une dépense de 14 924 057 \$ et un emprunt du même montant pour réaliser les travaux de mise aux normes et d'agrandissement de l'usine de filtration phase II (Suite).

Que la Ville de Pincourt approuve le règlement numéro 123 de la Régie de l'eau de l'Île Perrot, Règlement modifiant le règlement numéro 112, tel que déjà modifié par le règlement 114, afin de retirer certains travaux décrétés et diminuer la dépense et l'emprunt décrétés au montant de 3 543 000 \$.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Régie de l'eau de l'Île Perrot, à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ainsi qu'à la municipalité de Terrasse-Vaudreuil.

2023-03-099 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 865-03 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 865 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE

Monsieur le conseiller Sam Ierfino dépose le projet de règlement numéro 865-03 intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 865*

VILLE DE PINCOURT

concernant la démolition d'un immeuble et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant de s'arrimer avec les nouvelles dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) et de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002).

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 32 et s'est terminée à 20 h 11.

2023-03-100 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2023

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 12, de lever la Séance ordinaire du 14 mars 2023.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE